

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 3 FEVRIER 2020

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR:

- Conseil d'administration du 18 novembre 2019 : validation du compte rendu
- Conventions de mission d'accompagnement des intercommunalités : proposition d'une adaptation du barème
- 2021, année de (la) transition
 - pré-évaluation du projet d'orientation 2018-2020 : échanges
 - axes stratégiques du CAUE sur le moyen terme : échanges
- Calendrier du CAUE

Le 3 février 2020 à 17h30, le Conseil d'administration s'est réuni au CAUE - 2 bis, avenue de l'Europe Unie à Privas.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Dominique PALIX, présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de Saint-Symphorien-sous-Chomérac

Sylvie DUBOIS, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, adjointe au maire de Villeneuve-de-Berg

Jérôme BOSC, représentant la Direction départementale des territoires de l'Ardèche

Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques

Francis DOUILLET, vice-président de SOLIHA Ardèche

Ghislaine GIRAUD, représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes

Aurèle HEMERY, représentant la Direction académique des services de l'Education nationale

Clothilde LAFAYE, responsable du service appui et pilotage. Département de l'Ardèche

Hervé OZIL, maire de Lagorce

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Équipe du CAUE de l'Ardèche :

Fabrice DI RUSSO, directeur du CAUE

Isabelle BARUT, assistante administrative et d'accueil assurant le secrétariat de séance

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Luc BOUSQUET, directeur délégué à la recherche au CEREMA

Guy DELUBAC, représentant la Société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

David GRIMAUD, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche

Gilles MARTINEAU, représentant la Chambre d'agriculture

Lionnel ROBERT, représentant la Chambre syndicale des géomètres experts Ardèche-Drôme



Conseil d'administration du 3 février 2020

Robert ROUX, gérant bureau d'études d'architecture
Paul SAVATIER, représentant l'association des maires de l'Ardèche, maire de Saint-Vincent-de-Barrès
Barbara TOUZOT, plasticienne
Jean-François VILVERT, Architecte des bâtiments de France - UDAP de l'Ardèche

1. Conseil d'administration du 18 novembre 2019: validation du compte rendu.

Le compte rendu du 18/11/2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Conventions de mission d'accompagnement des intercommunalités : proposition d'une adaptation du barème

Dominique PALIX rappelle qu'à travers des conventions de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage, le CAUE sollicite les collectivités pour une participation volontaire et forfaitaire, inférieure au coût du marché, versée par la collectivité au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.

En 2012, le CAUE proposait un principe de réajustement des barèmes établi sur la population, avec une modulation en fonction du potentiel fiscal par habitant.

Des tranches avaient été établies en fonction de la population :

Population DGF	Montant du barème CAUE
0-250	2 000 €
251-750	2 500 €
751-1 500	3 000 €
1501- 2 500	3 500 €
2501- 5 000	4 000 €
+ 5 001	5 000 €

Ces mêmes tranches étaient modulées par rapport au potentiel fiscal par habitant :

Potentiel fiscal par habitant	Décote ou surcote
0- 300 €	- 500 €
501-750 €	+ 500 €
+ de 750 €	+ 1000

Ce barème est aujourd'hui appliqué aux intercommunalités, ce qui n'est pas sans provoquer quelques incohérences :

- toutes les intercommunalités ont un barème « de base » de 5 000 €, alors que la plus petite couvre une population de 6 629 habitants, et la plus importante une population de 60 470 habitants,
- les modulations par rapport au potentiel fiscal/habitant sont calculées d'après un barème initialement défini au regard du prisme communal, alors que l'« assiette fiscale » intercommunale est toute autre.

DP

Conseil d'administration du 3 février 2020

La Présidente propose d'adapter ce barème afin de :

- renforcer la solidarité territoriale en tenant compte de l'amplitude de population des intercommunalités ardéchoises,
- être dans le principe d'une aide volontaire et forfaitaire, inférieure au coût du marché,
- permettre un partenariat supportable pour les intercommunalités,
- adopter un dispositif simple et compréhensif,

Elle rappelle qu'on est sur une participation volontaire ou forfaitaire au fonctionnement du CAUE, et propose d'adapter le barème comme suit :

Jusqu'à 10 000 habitants DGF	5 000 €
De 10 001 à 20 000 habitants DGF	5 500 €
De 20 001 à 30 000 habitants DGF	6 000 €
30 001 habitants et +	6 500 €

Ceci donnerait pour 2020 les barèmes suivants :

INTERCOMMUNALITES	Barème CAUE
CC DU PAYS DE LAMASTRE	5000
CDC GORGES DE L' ARDECHE	6000
CDC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS	5500
CC PAYS DES VANS EN CEVENNES	5500
CDC RHONE CRUSSOL	6500
CDC VAL EYRIEUX	5500
CC ARDECHE RHONE COIRON	6000
CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	6500
CC DE LA MONTAGNE D'ARDECHE	5000
CA ANNONAY RHONE AGGLO	6500
ARCHE AGGLO	6500
CC DU BASSIN D'AUBENAS	6500
CC DU PAYS DE BEAUME DROBIE	5500
CC VAL DE LIGNE	5000
CC DU VAL D'AY	5000
CC DE BERG ET COIRON	5000
CC DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	6000

La Présidente rappelle qu'on reste à un prix accessible dans un souci de service public et que l'on reste en dehors du champ concurrentiel. On dissocie le temps passé, du projet, qu'il soit petit ou grand. Elle précise aussi que le montant des conventions ne paie pas le temps passé des conseillers sur les projets.

La Présidente propose aux administrateurs de se prononcer sur ce barème.

Le barème des conventions avec les intercommunalités est validé à l'unanimité des membres présents.

Dominique PALIX quitte la séance et donne la main à Sylvie DUBOIS vice-présidente pour présider le Conseil d'administration et aborder la suite de l'ordre du jour.

Conseil d'administration du 3 février 2020

3. 2021, année de (la) transition

Sylvie DUBOIS, rappelle qu'une convention financière avec le Département est en cours pour la période 2016/2020. En raison des élections départementales qui auront lieu en 2021, un avenant à cette convention financière est prévu pour l'année 2021.

Le CAUE a pour objectif de réaliser un document qui comprendra :

- une pré - évaluation du projet d'orientation 2018-2020
- des propositions d'évolution des axes stratégiques pour 2021 et années suivantes
- un programme d'actions 2021.

Au mois de mai 2020, la Présidente a sollicité une rencontre avec le Président du Conseil Départemental pour présenter ce document.

Sylvie DUBOIS souhaite que les administrateurs s'expriment et donnent leur ressenti sur les deux points suivants :

Pré - évaluation du projet d'orientation 2018-2020 : échanges

Fabrice DI RUSSO rappelle que le mot « ouverture » rythmait ce plan d'orientation. Le CAUE devait être ouvert aux partenariats, au territoire (en travaillant sur la totalité du département) et communiquer plus largement.

Trois sujets prioritaires étaient identifiés : accompagner la transition écologique à toutes les échelles, présenter le paysage comme œuvre du vivre-ensemble et contribuer à la valorisation des centres-bourgs.

Trois publics prioritaires étaient aussi ciblés : les nouvelles intercommunalités, les jeunes et le grand public.

22 actions étaient proposées, des indicateurs de réalisation et de résultat étaient définis.

Francis DOUILLET fait remarquer qu'en ce qui concerne le rayonnement territorial, la montagne ardéchoise n'est pas concernée par les actions du CAUE.

Fabrice DI RUSSO en convient. Le document de travail contient une cartographie qui sera améliorée pour présenter la nature des actions du CAUE selon les lieux.

En ce qui concerne les publics et notamment les jeunes, il est fait remarquer que les enseignants connaissent peu le CAUE. Il y a eu peu d'interventions en milieu scolaire. L'action « le projet communal expliqué aux enfants » n'a pas vu le jour car le calendrier d'un projet communal n'est pas le même que le calendrier pédagogique.

Aurèle HEMERY propose que le CAUE se rapproche des chambres des métiers qui sensibilisent sur le monde professionnel des jeunes scolarisés ou pas. Un travail peut être mené avec les collégiens en ce sens. Elle propose aussi de solliciter de jeunes étudiants pour faire un retour de leur métier aux plus jeunes. Par le biais de l'Education Nationale les anciens élèves en arts appliqués pourraient être sollicités pour présenter leur parcours et expériences.

Fabrice DI RUSSO souligne que le CAUE a été proactif avec l'Education Nationale. Les collégiens ont été ciblés à travers l'action « les paysages forment la jeunesse » : 10 collèges sur 3 ans, environ 700 jeunes ont été mobilisés sur ce projet.

Pour 2021 conserve-t-on ce public des collégiens ou doit-on aller vers les plus ou moins âgés ?

Isabelle DESCOURS note que des éco-délégués ont fait leur apparition en milieu scolaire et collèges et que le CAUE pourrait chercher des partenariats pour inventer des choses avec eux.

Aurèle HEMERY ajoute que des conseils de vie des écoliers ont été mis en place qui s'intéressent notamment à la vie civique et au développement territorial. Dans le cadre du projet éducatif territorial, le CAUE pourrait proposer des actions pour l'année suivante.

DP

Conseil d'administration du 3 février 2020

Fabrice DI RUSSO souligne que l'accompagnement dépassera toujours l'année scolaire, des temps de réunion avec les éco délégués peuvent s'envisager.

Un module d'initiation pour informer sur ce qu'est le CAUE pourrait être créé. Il faudrait être sur des temps avec les jeunes et informer sur les métiers du CAUE.

Isabelle DESCOURS informe que sur Valence un professeur relais est attaché au CAUE 26.

Fabrice DI RUSSO souligne que pour l'action « les Paysages forment la jeunesse », les crédits proviennent du CAUE, du Département, de la DRAC et aussi des intercommunalités qui ont la compétence culture et jeunesse.

Dominique PALIX avait indiqué avant de quitter la séance qu'elle souhaitait que les actions en faveur des collégiens soient maintenues.

Certaines actions sont ensuite passées en revue :

- Les urba-sessions

Fabrice DI RUSSO note un fléchissement de cette action, due à l'effet fin de mandat et une présence peu importante des élus. En 2019 des formations ont été annulées faute de techniciens/élus partie prenante. Cette action phare du CAUE en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche a vu son partenariat élargi à l'Association des maires d'Ardèche.

Des actions de formation par l'Association des maires auront lieu « b.a.-ba urba » pour les nouvelles équipes municipales au printemps.

Hervé OZIL précise que les maires se déchargent sur l'intercommunalité qui a sa propre équipe urbanisme et muscle sa compétence.

Jérôme BOSCH souligne qu'il faut sensibiliser les politiques et organiser des formations techniques type « b.a.-ba urbanisme » notamment dans le domaine de l'urbanisme opérationnel.

Il faudrait tester ce qu'on appelait le réseau des acteurs de l'urbanisme, des temps entre techniciens portés à l'échelon départemental.

Sylvie DUBOIS remarque que les démarches de concertation se développent, le CAUE pourrait développer des outils et techniques pour mettre en place ces méthodes.

Ghislaine GIRAUD, demande s'il y a des retours d'expériences entre élus après les élections. Fabrice DI RUSSO lui répond que L'AMA 07 va organiser un temps fort mi-mai. Les nouveaux élus seraient informés des lois et du rôle de conseil municipal. Lors de ce moment le CAUE présentera son offre de services.

- Répertoire de territoire

Cette action qui vise à répertorier les études réalisées par le CAUE sur les dix dernières années pour les mettre à disposition des collectivités n'a pas été mise en œuvre.

Fabrice DI RUSSO souligne l'importance de capitaliser ces études.

- Escales territoriales

Cette action non mise en œuvre consistait à mobiliser les spatialistes du CAUE une fois par an sur un projet particulier. Opération coup de poing sur quelques jours, l'équipe serait en immersion sur le lieu même pour aboutir à un document de travail au terme de ce temps.

Aurèle HEMERY propose dans le même esprit que le CAUE mette en œuvre des chantiers participatifs, des chantiers d'éco-bâisseurs, des hackatons...

- Contrat de projets avec le Département

Fabrice DI RUSSO précise que 10 actions sont menées par le CAUE dans ce cadre, sans avoir de contrat d'objectifs. Des synergies entre équipes techniques se développent mais il n'y a pas de cadre prospectif qui organise les actions.

Conseil d'administration du 3 février 2020

Clothilde LAFAYE souligne la réussite et le nombre d'actions menées par le CAUE, il faudra juste créer un cadre pour formaliser les actions futures.

- Paysages cinématographiques ardéchois

Action qui n'a pas été engagée au regard de la charge de travail de l'équipe et d'un financement à rechercher. Il s'agissait de réaliser et diffuser des films promouvant l'image de l'Ardèche et d'expliquer aux ardéchois comment le paysage avait une importance dans leur cadre de vie.

Isabelle DESCOURS précise que pour l'action « Paysages forment la jeunesse », CANOPE tourne des films.

Un rapprochement avec la maison du doc à Lussas n'a pas eu de suite pour l'instant. Fabrice DI RUSSO remarque que dans le cadre de la recherche d'un stagiaire documentariste pour le VILLAB 2020, les étudiants en master à Lussas n'ont pas répondu.

Hervé OZIL propose qu'en fonction de leurs sensibilités, les administrateurs puissent choisir de réfléchir à certaines actions du plan d'orientation sur les 22 présentes. Pour sa part, il serait intéressé par « les paysages cinématographiques ardéchois » et par « les paysages forment la jeunesse ».

- Accompagnement des projets locaux

Fabrice DI RUSSO souligne que cette action est l'ADN du CAUE et représente 50% du temps passé par l'équipe. Les projets sont variés, une vingtaine sur 2019.

La communication avec les intercommunalités est à développer encore, des rencontres sont à organiser.

Il faut clarifier la capacité du CAUE à proposer de la programmation, en fonction de la nature et des spécificités des projets.

Jérôme BOSC souligne que le CAUE n'est pas dans la phase du passage à l'opérationnel. Le CAUE apporte une aide à la décision et accompagne la commune sur une programmation précise.

Ghislaine GIRAUD s'interroge sur le moment où s'arrête la mission du CAUE. Pour elle, le CAUE doit faire un état des lieux et ensuite la commune doit chercher un programmiste.

Fabrice DI RUSSO note que cette question de programmation est importante et mérite d'être clarifiée sachant que la FNCAUE parle de préprogrammation dans les missions des CAUE.

En interne, l'équipe se mobilise pour clarifier jusqu'où le CAUE accompagne.

Axes stratégiques du CAUE sur le moyen terme : échanges

Sylvie DUBOIS demande aux administrateurs s'ils veulent mettre un focus sur certains des trois axes du CAUE, une inflexion à donner pour 2021 ?

Francis DOUILLET voudrait insister sur l'axe de la revitalisation des centres-bourgs et comment les rendre attractifs.

Jérôme BOSC va dans le même sens, l'action cœur de ville est une priorité pour la DDT. Cela induit une implication forte sur le bassin de vie et il existe un jeu d'échelles entre le centre-bourg et le développement péri-urbain.

Fabrice DI RUSSO souligne que cet axe a été travaillé dans le cadre de l'action consult'action. Les chercheurs du réseau ERPS doivent décrypter le travail effectué par les équipes de professionnels qui ont été en résidences sur quatre communes ardéchoises.

Sur cet axe il faut travailler plus avec les chambres consulaires et le Département.

DI

Conseil d'administration du 3 février 2020

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04
Fax : 04 75 64 01 30
caue-07@wanadoo.fr

Ghislaine GIRAUD suggère des urba-sessions sur le thème de la revitatlisation, de l'étalement urbain et de la maîtrise du foncier.

Jérôme BOSC souligne la complexité du sujet.

Aurèle HEMERY indique quelques pistes à exploiter par le CAUE, notamment le travail fait à Alba la Romaine avec la reconstitution de la ville antique et un rapprochement avec le Muséal. Travail aussi sur la rénovation du théâtre antique en collaboration avec l'ENSATT.

Un travail de répertoire du patrimoine industriel ardéchois pourrait être entrepris par le CAUE. Fabrice DI RUSSO indique que Flore Vignier, doctorante, réalise un inventaire de ce patrimoine dans le cadre d'une thèse au PNR des monts d'Ardèche et œuvre à une typologie des usages et pratiques.

Ghislaine GIRAUD indique que le CAUE pourrait s'emparer de la question du réemploi des matériaux dans le cadre de la transition écologique.

Aurèle HEMERY rappelle les dates de dépôt de dossier pour le second degré : 21 avril, pour le 1^{er} degré le 12 juin. Le calendrier pour les subventions de la DRAC étant fin octobre pour le côté financier.

Fabrice DI RUSSO la remercie pour le financement qui a pu être perçu par le CAUE sur le projet avec l'école de Chomérac.

Fabrice DI RUSSO précise que pour le prochain projet d'orientation après 2021, certaines des 22 actions actuelles actions pourraient disparaître, d'autres seraient renouvelées, d'autres seraient à créer.


4. Calendrier du CAUE

- 11 février à 18 heures au CAUE rencontre des architectes, urbanistes et paysagistes pour réfléchir à la valorisation des candidatures dans le cadre de Valeurs d'exemples
- VILLAB 2020 : 8 étudiants de différentes disciplines travailleront sur quatre villages de caractère du 16 mars au 17 juillet 2020
- Ateliers hors les murs. Des étudiants de l'Ecole d'architecture de Nancy travaillent du 3 au 8 février sur le territoire de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.
- Une exposition de photos aériennes du Pays d'Art et d'histoire du Vivarais méridional sera visible dans les locaux du CAUE de fin mars à fin juin.

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le lundi 11 mai à 17 heures 30 au CAUE.

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie DUBOIS remercie les participants de leur attention et lève la séance à 19 heures 40.

La Présidente



Dominique PALIX

Conseil d'administration du 3 février 2020